

*COMMISSION chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique des travaux de prolongement du quatrième bassin à flot du port de Honfleur; 2° la concession à la Chambre de commerce de Honfleur de terrains à constituer pour l'exécution des travaux. (N° 320, session 1887.)*

Nommée le 24 juin 1887.

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU : PARIS.

2<sup>e</sup> — GÉNÉRAL GRÉVY.

3<sup>e</sup> — LAVALLEY.

4<sup>e</sup> — LE CHERBONNIER.

5<sup>e</sup> — BARON DE LAREINTY.

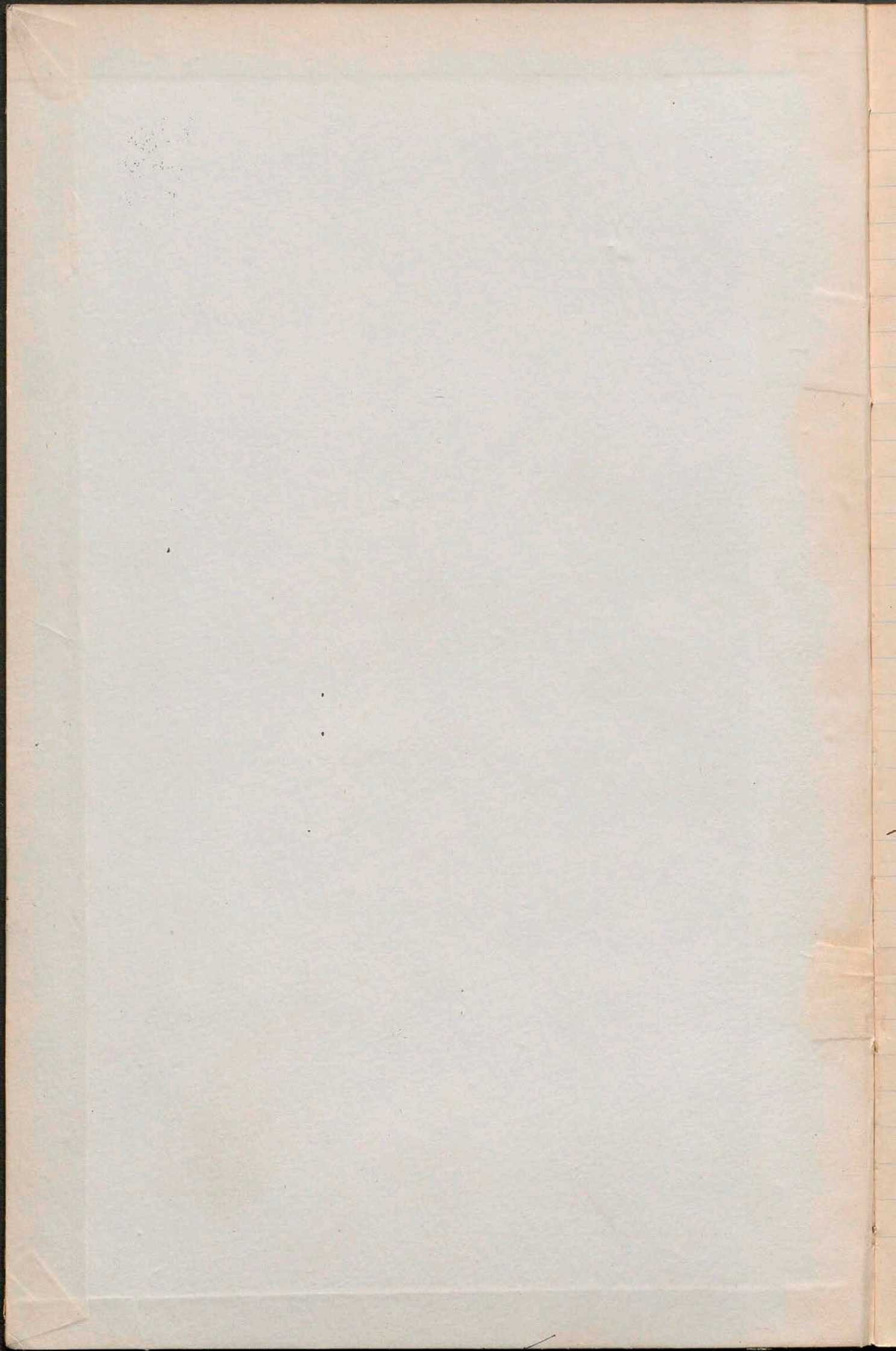
6<sup>e</sup> — MARQUIS.

7<sup>e</sup> — VICOMTE DE SAINT-PIERRE.

8<sup>e</sup> — NOBLOT.

9<sup>e</sup> — GUSTAVE DENIS.

*no 114*





Commission relative aux  
Travaux du Port de Rouffleur.

M. M.

- |                |          |                 |
|----------------|----------|-----------------|
| 1 <sup>o</sup> | Aureau . | Paris           |
| 2 <sup>e</sup> | —        | de Grévy        |
| 3 <sup>o</sup> | —        | Lavalley        |
| 4 <sup>o</sup> | —        | Lecherbonnier   |
| 5 <sup>o</sup> | —        | de Larosière    |
| 6 <sup>o</sup> | —        | Marquis         |
| 7 <sup>o</sup> | —        | de Saint-Pierre |
| 8 <sup>o</sup> | —        | Roblot          |
| 9 <sup>o</sup> | —        | J. Denis.       |



1

Séance Du 25 Juin 1886

La Séance est ouverte à Deux heures et quart.  
Présents M. M. Grévy, Lavalley, Lecherbonnier, V<sup>te</sup>  
de St. Pierre, Marquis, Noblot.

Sont désignés aux fonctions de Président  
M. le V<sup>te</sup> de St. Pierre; aux fonctions de Secrétaire  
M. Marquis.

il est rendu compte de la Discussion  
dans les Bureaux

2<sup>me</sup> Bureau. Aucune discussion ne s'est engagée. M. le  
Général Grévy a fait cependant observer que  
le taux d'intérêt qui est fixé à 5% paraît  
<sup>maximum</sup> plus élevé qu'il n'est d'usage.

3<sup>me</sup> Bureau M. Lavalley a répondu d'un discours favorable  
au projet sans remonter d'opposition. il  
répond à l'observation qui vient d'être faite par  
M. le Général Grévy qui si le maximum du  
taux de l'intérêt a été élevé à 5%, cette fixation  
tient à ce que le Chambre de Commerce fait  
un emprunt à courte période et se réserve  
en outre la faculté de se libérer par anticipation.

4<sup>me</sup> Bureau Dans ce Bureau M. Lecherbonnier aucune  
difficulté n'a été élevée contre l'adoption du  
projet.

5<sup>me</sup> Bureau aucun membre du Bureau n'a combattu le  
projet. il a même été observé qu'il résulterait  
de son adoption un avantage pour le Trésor.

6<sup>me</sup> Bureau. M. le Vicomte de St. Pierre a soutenu  
le projet et n'a remonté aucune  
objection.

8<sup>me</sup> Bureau. M. Nolleot s'est déclaré partisan  
 du projet et a fait ressortir l'enemy le Dôme  
 par le chemin de comence de Houffleur  
 qui par sa seule initiative mène à Combe  
 fin, sans rien demander à au concours de l'Etat,  
 une entreprise importante.

La question ne ~~présente aucune difficulté~~ <sup>donnant point matière à contestation</sup>, la  
 commission procède à la désignation du rapporteur  
 M. Levalley est désigné.

Il fait connaître à la  
 commission que s'étant occupé de longue  
 main de cette affaire il est en mesure  
 de lui soumettre un projet de rapport.

M. le Président l'invite à faire communication.  
 après lecture, M. Nolleot prie M. le rapporteur  
 d'insister sur les remarquables résultats que  
 l'initiative privée a permis d'atteindre, à Houffleur,  
 afin que ce salutaire exemple soit un enseignement  
 pour ceux qui veulent tout attendre des secours  
 de l'Etat. il demande en outre l'adjonction  
 au rapport du dernier paragraphe ~~entier~~ figurant  
 à la page 5 de l'exposé des motifs lequel est  
 relatif à des risures faites par l'Etat.

Les propositions de M. Nolleot sont acceptées et  
 la commission donne son approbation au  
 rapport ainsi complété.

Le séance est levée à trois heures.

Le Secrétaire  
 Murquin

Le Président  
 G<sup>te</sup> de St Pierre

Séance Du 28 Juin

Présents: M. M. le V<sup>e</sup> G. de Pierre, Paris; Lavalley; Marquis  
M. Lavalley donne lecture de son rapport qui est  
approuvé à l'unanimité.

Le Secrétaire.

Marquis

Le Président

G<sup>de</sup> de St Pierre